

« CERTIFICAT DE SPECIALITE DU DIPLOME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL »

- ✚ Vous êtes titulaire du diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) ou de la Mention Complémentaire Aide à domicile ? **Avec la réforme, vous êtes de droit titulaire du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social, avec la spécialité « accompagnement de la vie à domicile ».**

Vous pouvez sans avoir à passer de concours, vous former en vue de l'obtention d'un certificat de spécialité « accompagnement à la vie en structure collective » ou « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »

- ✚ Vous êtes titulaire du diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique ? **Avec la réforme, vous êtes de droit titulaire du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social, avec la spécialité « accompagnement à la vie en structure ».**

Vous pouvez sans avoir à passer de concours, vous former en vue de l'obtention d'un certificat de spécialité « accompagnement à la vie à domicile » ou « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »

La formation dure 147h en centre accompagné d'un stage pratique de 175h. La validation de ce certificat se fera sous la forme d'un oral devant un jury. La soutenance s'appuiera sur un dossier de pratique professionnelle de 10 à 15 pages en lien avec la spécialité choisie.

Accompagnement de la vie à domicile



L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

Accompagnement de la vie en structure collective



Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées), (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire



Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

Contacts : Tél : 04 74 35 08 69 / Mail : esfa@lycessaintsorlin.org

Responsable de la formation AES : Cynthia DIAZ
Assistante administrative : Virginie PETIT
Responsable EsFA : Xavier GEDIN